

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2023/1436 du 10 juillet 2023, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active dimoxystrobine,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **EVIDAN SC***

de la société *BASF SE*

numéro de dossier *n°2023-2326*

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active dimoxystrobine par le règlement d'exécution (UE) 2023/1436 du 10 juillet 2023,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 31 janvier 2024**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	EVIDAN SC	
Type de produit	Produit de revente	
Titulaire	BASF SE N 700 Carl-Bosch-Strasse 38 D-67056 LUDWIGSHAFEN Allemagne	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	200 g/L - dimoxystrobine 200 g/L - boscalide	
Produit de référence	Nom commercial	FILAN SC
	N°AMM	2100037
Numéro d'intrant	465-2020.01	
Numéro d'AMM	2200472	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	31/01/2024
Date limite pour la vente et la distribution	30/04/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	31/07/2024

A Maisons-Alfort, le 20/10/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée

en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)